

Les outils financiers wallons – SOWALFIN, SRIW, SOGEPA et WALLONIE SANTÉ – unissent leurs forces et lancent un prêt d’urgence « inondations »

Communiqué de presse

Les outils financiers régionaux de Wallonie – la SOWALFIN, la SRIW, la SOGEPA et WALLONIE SANTÉ – se mobilisent et lancent conjointement un prêt d’urgence à taux zéro visant à soutenir les indépendants, les entreprises et les institutions de soin et de l’action sociale touchées par les inondations exceptionnelles survenues en ce mois de juillet 2021.

Liège, le 26 juillet 2021

La SOWALFIN, la SRIW, la SOGEPA et WALLONIE SANTÉ se mobilisent afin de soutenir de manière solidaire à la fois les indépendants, les entreprises ainsi que les institutions dédiées à la Santé et à l’Action sociale en Wallonie. Concrètement, il s’agit de proposer un soutien financier d’urgence dans l’attente de l’indemnisation par la compagnie d’assurance et/ou par le Fonds des Calamités.

Il est encore beaucoup trop tôt pour chiffrer précisément les dégâts globaux dus aux intempéries survenues en juillet 2021. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a mobilisé en urgence 2 milliards € pour assumer et coordonner la reconstruction de la Wallonie sinistrée. Dans les régions concernées, personne n’a été épargné : particuliers, indépendants, entreprises ainsi que les institutions de soins dédiées à la Santé et à l’Action sociale.

Les outils financiers wallons mobilisent dès lors leur équipe et, partant, proposent une nouvelle mesure d’intervention d’urgence : un prêt à taux 0% qui vise à préfinancer l’indemnisation par la compagnie d’assurance et/ou par le Fonds des Calamités des entités impactées. L’intervention couvre ici maximum 75% du montant réclamé par l’institution. Selon les structures établies, la SOWALFIN interviendra pour les demandes allant jusque 50.000 € tandis que la SRIW et la SOGEPA pourront intervenir pour demandes supérieures à cette somme.

Caractéristiques

- Type de produit : avance à titre de préfinancement
- Type d'intervention : Octroyé par la SOWALFIN, la SRIW, la SOGEPA pour les indépendants et les entreprises et WALLONIE SANTÉ spécifiquement pour les institutions actives dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale.
- Montant minimum :
 - SOWALFIN : pas de montant minimum
 - SOGEPA/WALLONIE SANTÉ : 50.000 €
- Montant maximum :
 - SOWALFIN : 50.000 €
 - SRIW/SOGEPA/WALLONIE SANTÉ : l'examen des demandes sera réalisé en fonction de la situation spécifique de l'entreprise

Pour qui ?

Ce produit s'adresse aux indépendants, aux PME, aux grandes entreprises et aux acteurs du secteur de la Santé et de l'Action sociale dont l'activité est impactée par les inondations exceptionnelles de juillet 2021 et qui remplissent les conditions suivantes :

- SOWALFIN :
 - Pour les entreprises de plus de 3 ans : pas en situation de difficulté financière au 31/12/19 (avant la crise)* ;
 - Ne pas être en état de faillite, de cessation d'activités ou de liquidation ;
 - Dont le siège d'exploitation de l'entreprise, impacté directement par les inondations, est situé en Wallonie.
- SRIW/SOGEPA/WALLONIE SANTÉ :
 - Plus de 10 ETP ;
 - Pas en difficulté financière au 31/12/2019 (avant la crise) ;
 - Ne pas être en état de faillite, de cessation d'activités ou de liquidation ;
 - Dont le siège d'exploitation de l'entreprise, impacté directement par les inondations, est situé en Wallonie.

Dépenses financées

Préfinancement de 75% de l'indemnisation de la compagnie d'assurances/Fonds des Calamités liée au sinistre généré par les inondations de juillet 2021.

Durée du prêt

Durée indéterminée (jusqu'à indemnisation par la compagnie d'assurance/le Fonds des Calamités)

Taux d'intérêt

Taux : 0%

Spécificités

Le prêt Intempérie sera réalisé moyennant subrogation/cession de la créance (à définir) envers la compagnie d'assurances et/ou le fonds de calamité au profit selon le cas de la SOWALFIN, de la SRIW, de la SOGEPA et de WALLONIE SANTÉ.

Pour de plus amples informations :

Pour une efficacité optimale, un point de contact unique est mis en place pour assurer le bon suivi de vos demandes : soit en composant le 1890 soit en surfant sur www.1890.be. Une équipe spécialement dédiée est disponible pour vous aiguiller vers la structure qui correspond le mieux à vos besoins.